

## EUZERN

#### **Buts**

- Le canton dispose d'une CISIC pour planifier et coordonner les installations sportives d'importance cantonale.
- La CISIC favorise une mise en place ciblée, à l'échelle du canton, d'infrastructures sportives répondant à des besoins avérés.
- Outil de planification et de pilotage

Dienststelle
Gesundheit und Sport
Sport.lu.ch



#### **Questions décisives**

- > Quelles sont les bases légales?
- Selon quels <u>critères</u> les subventions sont-elles attribuées?
- > Quelles sont les **sources** de financement?
- Quelles sont les installations qui ne bénéficient pas d'un encouragement (<u>distinctions à opérer</u>)?
- L'exploitation sera-t-elle également subventionnée?



Sources de financement		
Canton	Mesure	Financement
AG	Installations sportives destinées au sport de droit privé	Fonds pour le sport de Swisslo
BL	CISIC 1 et 2	Crédits d'engagement cantonaux
	CISIC 3	Fonds pour le sport de Swisslo
	Projets d'installations sportives émanant d'entités publiques ou privées, d'un coût total inférieur à 1 million de francs	Fonds pour le sport de Swisslo
BE	L'installation doit accueillir le sport des jeunes, le sport populaire, le sport amateur et le sport associatif.	Fonds pour le sport
GL	Installations CISIC	Fonds publics ordinaires
	Installations sportives ne faisant pas partie de l'inventaire CISIC	Fonds pour le sport
GR	Installations CISIC	Fonds généraux de l'Etat
	Installations associatives	Fonds pour le sport
LU	Installations sportives d'importance locale	Fonds pour le sport de Swisslo
	Installations sportives d'importance cantonale et régionale	En général, Fonds pour le spor de Swisslos
TG	Toutes les installations sportives sauf celles dont la construction relève des pouvoirs publics en raison de contraintes légales (p.ex. installations pour le sport scolaire)	Fonds pour le sport
ZH	Uniquement les installations pouvant servir au sport des jeunes et au sport populaire	Fonds pour le sport
FL	Infrastructure sportive selon une matrice de critères	Budget ordinaire

Rés	sumé	1
1	Introduction	3
2	Cadre général	3
	2.1 Bases légales	3
	2.2 Définitions	4
	2.3 Distinctions	5
3	Objectifs	7
4	Politique d'encouragement	7
	4.1 Critères d'admission à l'inventaire de la CISIC	8
	4.2 Conditions d'octroi des subventions et cahier des charge	ges 9
	4.3 Ampleur du soutien financier cantonal et priorités	9
	4.4 Sport de performance et sport populaire: synergies	10
5	Situation en matière d'installations sportives	10
6	Mise en œuvre	11
7	Bibliographie	11
Anr	nexe I: Inventaire CISIC, état du parc (en octobre 2019)	12
Anr	nexe II: Inventaire CISIC - Installations prévues	17

## EUZERN

### Loi cantonale sur l'encouragement du sport

(en vigueur depuis le 1er juillet 2014)

§ 13 Installations sportives

<sup>1</sup> Le canton élabore une <u>conception des installations sportives</u> pour la planification et la coordination des installations sportives d'importance cantonale.

<sup>2</sup>Le canton peut verser des contributions pour les nouvelles constructions, les transformations et les extensions ainsi que pour la rénovation des installations sportives et de leurs bâtiments annexes. Il peut conseiller les constructeurs et les exploitants d'installations sportives.

<sup>3</sup> Les détails concernant l'utilisation des installations sportives scolaires cantonales sont régis par les dispositions pertinentes de la loi du 14 septembre 1993 sur les émoluments ainsi que par les dispositions afférentes de l'ordonnance du Gouvernement.

# KANTONE

### Ordonnance cantonale du 3 juin 2014 sur l'encouragement du sport

(état au 1er janvier 2015)

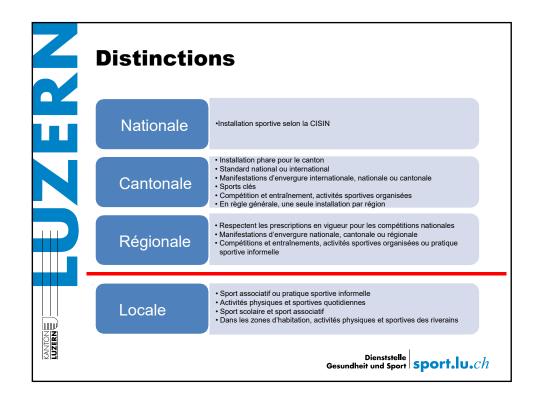
#### 3 Conception des installations sportives d'importance cantonale

§ 4

<sup>1</sup> La Conception des installations sportives d'importance cantonale au sens de l'art. 13, al. 1 de la loi cantonale sur l'encouragement du sport

- définit les <u>objectifs</u> de la politique menée par le canton pour encourager les installations sportives;
- recense les installations sportives existantes qui présentent de l'importance pour le canton;
- recense les <u>besoins</u> du canton en matière d'installations sportives, les priorités de réalisation et les conséquences financières;
- d. fait le point de la mise en œuvre.

Dienststelle Gesundheit und Sport. U.Ch





#### Subventions prélevées sur le Fonds pour le sport Swisslos du canton de Lucerne

- Associations, fédérations et organisations intéressées de droit privé (coopératives, SA, etc.)
  - 20%, au maximum 150'000 CHF
- > Communes
  - 10%, au maximum 80'000 CHF
- Pas de subventions pour l'exploitation et l'entretien courant.

Dienststelle Gesundheit und Sport Sport. U.Ch



#### Subventions prélevées sur les réserves de couverture des risques de fluctuation et sur les réserves destinées aux projets d'envergure

- Grands projets: selon appréciation du gouvernement cantonal
- > Soutien alloué par arrêté gouvernemental



## Critères d'admission à l'inventaire de la CISIC

- > Preuve du besoin
- Aptitude des installations sportives à accueillir des compétitions
- > Taux d'occupation (entraînements et cours)
- > Lieu
- Installations sportives adaptées au handisport
- > Desserte

Dienststelle
Gesundheit und Sport
Sport.lu.ch



#### Conditions d'octroi des subventions et cahier des charges

- > Figurer à l'inventaire CISIC
- > Financement de l'exploitation
- > Contrats d'utilisation de longue durée
- > Preuve du financement
- Cahier des charges
- > Dispositions d'exécution



## Ampleur du soutien financier cantonal et priorités

Le montant de la subvention <u>ne peut dépasser 25%</u> des coûts de construction éligibles (conformément aux dispositions d'exécution), sous réserve des ressources disponibles. Les contributions cantonales fondées sur d'autres bases légales ne sont pas prises en compte. Les priorités et le montant de la subvention sont définis d'après les critères suivants:

- Importance du projet pour le sport dans le canton de Lucerne
- > Qualité du projet sur le plan sportif
- Utilisation prévue pour des manifestations d'envergure régionale, cantonale et nationale
- > Synergies avec d'autres sports et d'autres domaines
- > Investissement global déclenché au profit du sport et autres effets
- > Volume des crédits accordés
- Importance du sport concerné selon la classification de Swiss Olympic

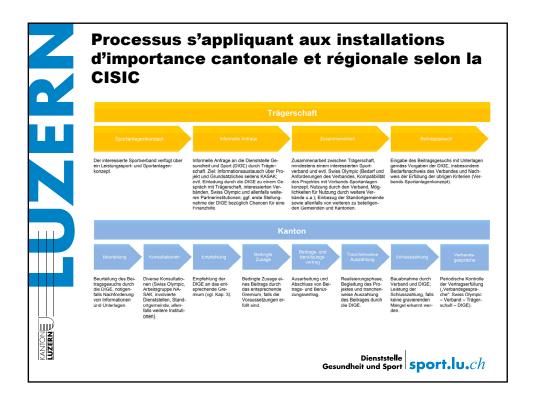
Dienststelle
Gesundheit und Sport
Sport.lu.ch



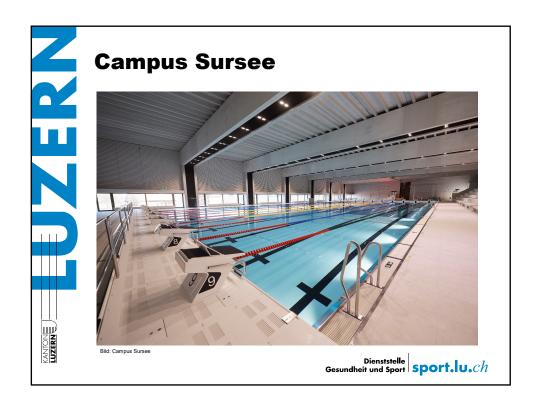
KANTON

## Recensement des installations sportives existantes et des besoins

- Installations sportives: statistiques 2012 (CH)
- Les installations sportives du canton de Lucerne (2012)
- Sondage auprès des fédérations sportives



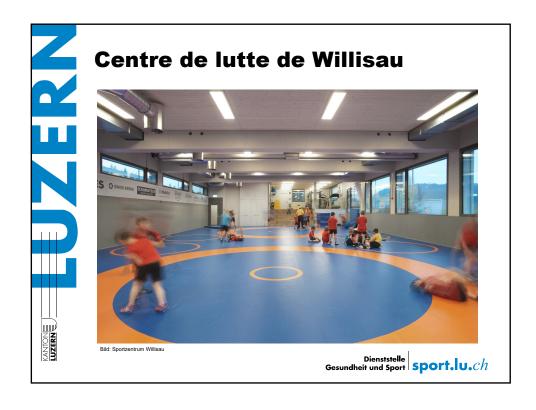
















## Conception des installations sportives d'importance cantonale CISIC – quelle utilité?

- > Inscription dans la loi
- > Instrument de planification et de pilotage
- Thème abordé dans le cadre du plan directeur cantonal
- > Clarification du processus de subventionnement
- Conditions (contrat de subventionnement et d'utilisation)
- > Cartes dans le géoportail



